

## Conditions générales du programme VIP Skrill

Version 2 - mai 2016

### 1. Champ d'application des conditions générales VIP Skrill

- 1.1. Ces conditions générales (« Conditions générales VIP ») s'appliquent au programme VIP Skrill (« Programme VIP ») en plus des [conditions d'utilisation du compte Skrill](#) et de la [politique de confidentialité de Skrill](#). Elles régissent de quelle manière vous êtes éligible, maintenez ou perdez le statut de VIP Skrill (tel que défini ci-dessous).
- 1.2. En cas d'incompatibilité entre les conditions d'utilisation du compte Skrill et ces conditions générales VIP, les conditions générales VIP, dans la mesure de cette incompatibilité, prévalent.

### 2. Obtenir le statut de VIP Skrill

- 2.1 Si vous détenez un compte Skrill valide et effectuez des transactions éligibles d'un montant total de 6 000 € (six mille Euros) ou plus par trimestre (les « **conditions minimales** ») votre compte Skrill se qualifie automatiquement pour le statut de VIP Skrill (« **Statut VIP Skrill** ») et vous devenez un utilisateur VIP Skrill (« **VIP Skrill** »).
- 2.2 Nous accordons le statut VIP Skrill à votre compte Skrill à compter du jour où vous atteignez les conditions minimales et nous vous offrons les avantages décrits dans la section [VIP Skrill](#) du site Skrill (les « **Avantages VIP Skrill** »). Les avantages VIP Skrill varient selon votre niveau VIP Skrill tel qu'il est défini à l'article 3 ci-dessous.

### 3. Niveau VIP Skrill

- 3.1 À la fin de chaque trimestre nous évaluerons le volume total des transactions éligibles de votre compte Skrill au cours du trimestre et appliquerons l'un des niveaux VIP Skrill suivants à votre compte Skrill pendant la durée du trimestre suivant (« **Niveau VIP Skrill** ») :
  - (a) 6 000 € (six mille Euros) ou plus - « **Niveau Bronze** » ;
  - (b) 15 000 € (quinze mille Euros) ou plus - « **Niveau Silver** » ;
  - (c) 45 000 € (quarante cinq mille Euros) ou plus - « **Niveau Gold** » ;
  - (d) 90 000 € (quatre-vingt-dix mille Euros) ou plus - « **Niveau Diamond** » ;
- 3.2 Si vous avez atteint le volume de transaction minimal pour un niveau VIP Skrill durant un trimestre, nous améliorerons votre niveau VIP jusqu'à la fin de ce trimestre. Toute autre modification de votre niveau VIP Skrill doit être faite au premier jour de chaque trimestre.
- 3.3 Nous changeons le niveau de VIP Skrill au besoin, conformément à cet article 3. Votre niveau VIP Skrill actuel est affiché dans la section « Aperçu du compte » de votre compte Skrill.

#### **4. Garantie satisfait ou 100 % remboursé VIP Skrill**

4.1 Sous réserve de cet article 4, Skrill remboursera tous les fonds qui ont été déduits de votre compte Skrill sans votre autorisation en conséquence directe de la fraude ou du vol (« **Garantie satisfait ou 100 % remboursé Skrill** »).

4.2 Sans préjudice de vos obligations en matière de sécurité selon les conditions d'utilisation de compte Skrill, les critères suivants doivent être remplis, au moment où vous effectuez une transaction, afin d'être éligible à la garantie satisfait ou 100 % remboursé Skrill :

- (a) vous devez être un VIP Skrill ;
- (b) vous devez utiliser la méthode d'authentification en deux étapes à jour fournie par Skrill, chaque fois que vous vous connectez à votre compte Skrill et avant d'envoyer des fonds par le biais de l'application mobile Skrill 1-Tap. Skrill se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier la méthode d'authentification à deux facteurs, à tout moment à sa seule discrétion ; et
- (c) vous devez respecter les normes de sécurité VIP Skrill.

#### **5. Normes de sécurité VIP Skrill**

5.1 Vous reconnaissez et acceptez :

- (a) respecter les responsabilités en matière de sécurité énoncées dans les [conditions d'utilisation du compte Skrill](#) ;
- (b) garder votre identifiant de compte Skrill et le mot de passe confidentiels et ne pas partager ces informations avec quiconque ou les écrire où que ce soit.
- (c) changer votre mot de passe de compte Skrill régulièrement et utiliser des mots de passe différents pour différents sites.
- (d) si vous récupérez les informations de votre compte Skrill par email, supprimer définitivement les emails contenant ces informations.
- (e) contacter Skrill immédiatement si vous pensez que votre compte Skrill a été consulté par une autre personne.
- (f) accéder à votre compte Skrill uniquement depuis votre ordinateur personnel ou votre appareil mobile et prendre toutes les précautions chaque fois que vous entrez vos informations de compte Skrill en ligne.
- (g) ne pas répondre à un email vous demandant de fournir vos informations d'identification de sécurité du compte Skrill.
- (h) utiliser un antivirus et un antispyware à jour ainsi qu'un système de pare-feu sur votre ordinateur et le périphérique mobile.
- (i) consulter régulièrement votre relevé de compte Skrill et signaler toute erreur ou transaction non autorisée à Skrill dès que possible.
- (j) fournir une assistance dans toute enquête sur tout accès non autorisé réel ou présumé à votre compte Skrill.

Dénommés ci-après les « **Normes de sécurité Skrill VIP** ».

## **6. Perte du statut VIP et résiliation**

- 6.1 Dans le cas où vous ne parvenez pas à atteindre les conditions minimales pour un trimestre, vous perdrez votre statut de VIP Skrill et ne bénéficierez plus des avantages VIP Skrill.
- 6.2 Nonobstant ce qui précède, Skrill se réserve le droit de supprimer votre statut VIP, de refuser d'accorder des avantages VIP Skrill, ou de suspendre ou de résilier votre compte Skrill, à tout moment et à sa seule discrétion, lorsqu'il y a lieu de croire que :
- (a) tout accès non autorisé à votre compte Skrill est le résultat de votre manquement à vous conformer aux normes de sécurité VIP ou à la suite de votre manipulation imprudente ou inadéquate, du stockage ou de la divulgation, de vos renseignements de compte Skrill ; et/ou
  - (b) vous avez violé ou tenté d'enfreindre ces conditions générales VIP ou les conditions d'utilisation du compte Skrill ; ou
  - (c) vous avez tenté de contourner ou autrement enfreindre les procédures de sécurité ou opérationnelles de Skrill ou avez essayé d'abuser de l'offre Skrill, notamment, sans limitation, par les scénarios suivants :
    - (i) Envoyer ou recevoir des transactions d'argent vers ou auprès de marchands Skrill n'étant pas associées à une activité légale qui est considérée comme satisfaisante à la seule discrétion de Skrill ou du marchand.
    - (ii) Toute action et/ou tentative de s'inscrire et/ou de vérifier plus d'un compte Skrill sous votre propre nom ou le nom d'un tiers (« **Plusieurs comptes** »)
    - (iii) En utilisant plusieurs comptes pour tirer partie des campagnes promotionnelles et bonus offerts par Skrill ou un marchand Skrill.

## **7. Modifications des conditions générales VIP Skrill**

- 7.1 Skrill se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales VIP à tout moment, y compris le droit de retirer entièrement le Programme VIP Skrill. Les modifications seront communiquées par email à l'adresse de messagerie principale enregistrée avec votre compte Skrill ou seront publiées sur le site Skrill 30 jours avant que la modification n'entre en vigueur. La période de préavis de 30 jours ne s'applique pas lorsque, à notre avis raisonnable, le changement ne réduit pas vos droits ni n'augmente vos obligations. Dans ce cas, le changement entre en vigueur sans préavis.
- 7.2 Le changement proposé entrera en vigueur dans les 30 jours suivant la réception de l'avis de Skrill ou la publication sur le site Web, à moins que vous nous fassiez part par écrit de votre opposition à ce changement. Votre avis d'opposition est réputé constituer un avis de résiliation de votre participation au programme VIP Skrill et du présent accord avec effet immédiat.

## 8. Divers

- 8.1 Vous reconnaissez et consentez que Skrill peut partager vos renseignements personnels avec les marchands Skrill aux fins d'enquêter sur les transactions suspectes.
- 8.2 Toutes les décisions de Skrill sont définitives et plus aucune correspondance ne sera échangée.
- 8.3 Ces Conditions générales VIP doivent être régies par et interprétées conformément au droit anglais. En cas de litige découlant de, ou en rapport avec, les présentes conditions générales VIP, les parties se soumettent irrévocablement par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux anglais sans égard aux conflits de lois en vigueur.
- 8.4 Si une partie des présentes conditions générales VIP est reconnue par un tribunal de juridiction compétente comme invalide, illégale ou inapplicable, ladite partie doit être écartée du reste des conditions générales VIP, qui continueront à être valides et exécutoires dans la plus large mesure possible autorisée par la loi.
- 8.5 Ces présentes conditions générales VIP sont rédigées en anglais, et si elles sont traduites en toute autre langue, ce n'est que par souci de commodité, et la version anglaise prévaut.

## 9. Définitions et interprétation

- 9.1 Les termes suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes conditions générales VIP, auront la signification suivante :

**Transaction éligible** : les transactions d'envoi de fonds aux marchands Skrill. Ce qui suit n'est pas admissible pour des transactions éligibles :

- (i) Toute transaction effectuée à l'aide de votre carte Skrill Prepaid MasterCard, que ce soit en ligne ou en un point de vente physique ;
- (ii) Toute transaction de personne à personne, y compris les transferts entre vos propres comptes.

**Trimestre** désigne la période de trois mois consécutifs dans une année civile : 1er janvier – 31 mars ; 1 avril-30 juin ; 1 juillet – 30 septembre ; 1er octobre – 31 décembre.

**Marchand Skrill** : toute personne utilisant les services de traitement des paiements Skrill à des fins commerciales soumises aux [Conditions générales de Marchand Skrill](#).

**Compte Skrill** : le compte de monnaie électronique mis à votre disposition selon les [Conditions d'utilisation du compte Skrill](#).

« **Vous** » ou « **votre** » : vous, la personne physique au nom de laquelle le compte Skrill est ouvert et maintenu ;

« **Skrill** » signifie Skrill Limited, une société constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4260907, autorisée par la Financial Conduct Authority (FCA) dans le cadre de la directive Electronic Money Regulations 2011 relative à l'émission d'argent électronique, No. d'enregistrement 9000001.